

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 06 - 13

Séance du 3 juin 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quatorze, le trois juin,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

CREANCES
IRRECOUVRABLES

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER,
NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDÒ, TROGNO,
VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BERNARD, GUEGUEN,
LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

ADMISSIONS EN
NON VALEUR

DECISION
BUDGETAIRE
MODIFICATIVE

Etaient représentés :
Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur
Louis FERRARA, Monsieur Antoine BAGNO (Procuration à
Monsieur Frédéric HERBAUT)

BUDGET COMMUNE

EXERCICE 2014

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART
(procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Messieurs Gérard
BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI),
Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO),
Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-
SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'Assemblée Communale se prononce sur l'admission en non-valeur de titres émis et rendus exécutoires concernant la restauration scolaire :

En 2007 à l'encontre de :

- Titre 305 pour un montant de 19,52 € (MARC Laurent) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées.
- Titre 745 pour un montant de 21,90 € (TENDRON Pascal) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées.
- Titre 953 pour un montant de 9 € (VERNY François) : créance minimale

Soit un montant pour 2007 de 50,42 €

En 2008 à l'encontre de :

- Titre 554 pour un montant de 20,25 € (JALOUX Patricia) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées.
- Titre 562 pour un montant de 72 € (SAGAN Jean-Denis) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées – Pas d'adresse dans la base fiscale

Soit un montant pour 2008 de 92,25 €

En 2010 à l'encontre de :

- Titre 510 pour un montant de 57,60 € – Titre 905 pour un montant de 62,40 € – Titre 952 pour un montant de 55 € (GIRAUD François) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 953 pour un montant de 10 € (MUNTSCH Teddy) : Créance minimale - Le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 250 pour un montant de 11,10 € (PRUVOST Georges) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 875 pour un montant de 2,40 € (RUGGIERO Frédéric) : Créance minimale - Le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées.
- Titre 252 pour un montant de 86,40 € - Titre 896 pour un montant de 21,60 € (SOUBEYRAND) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 262 pour un montant de 0,90 € (VRILLON Anthony) : Créance minimale

Soit un montant pour 2010 de 307,40 €

En 2011 à l'encontre de :

- Titre 1314 pour un montant de 1,69 € (BEAUNES Mohammed) : créance minimale
- Titre 1226 pour un montant de 42,50 € – Titre 204 pour un montant de 75 € - Titre 718 pour un montant de 57,50 € - Titre 734 pour un montant de 50 € (GIRAUD François) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 197 pour un montant de 5 € (KHASIEVA Djennet) : Créance minimale - Le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées – Pas d'adresse dans la base fiscale

Soit un montant pour 2011 de 231,69 €

En 2012 à l'encontre de :

- Titre 655 pour un montant de 53,55 € - Titre 719 pour un montant de 35,70 € (DEMOL Laetitia) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 156 pour un montant de 61,20 € – Titre 169 pour un montant de 53,55 € - Titre 209 pour un montant de 79,05 € - (GIRAUD François) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 903 pour un montant de 78 € - Titre 946 pour un montant de 10,40 € (PRUVOST Alexia) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 160 pour un montant de 2,55 € (RENARD Maxime) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées
- Titre 691 pour un montant de 114,40 € (SOULES WINAUD Joseph) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées

Soit un montant pour 2012 de 488,40 €

En 2013 à l'encontre de :

- Titre 357 pour un montant de 36,40 € (SOUBEYRAND) : le redevable n'a pu être retrouvé malgré les demandes de renseignements effectuées

Soit un montant pour 2013 de 36,40 €

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget Commune Exercice 2014 :

Dépenses Compte 654	+1 206,56
Recettes Compte 7788	+1 206,56

Le Conseil Municipal,

à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres ci-dessus énoncés et rendus exécutoires pour un montant global de **1 206,56 €**

Adopte la Décision Budgétaire Modificative proposée sur le Budget Commune - Exercice 2014

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

